

---+---+---+---+---+---+---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n°68/PR-SGC du 27 Septembre 1965, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU l'arrêté n°0033/MTP-TPT du 21 Avril 1965 portant organisation et attributions de la Direction des Travaux Publics ;
- SUR la proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur TRABESSE Louis, Ingénieur Principal du Corps Autonome des Travaux Publics, de retour de congé le 27 Novembre 1964 est nommé Directeur des Travaux Publics.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Décembre 1964 sera enregistré et communiqué partout où besoin sera

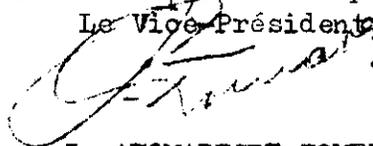
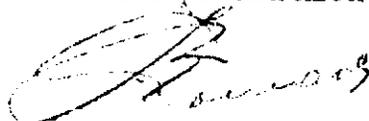
Fait à COTONOU, le 8 Octobre 1965

par le Président de la République,

pour le Président de la République absent,

Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement

Le Vice-Président,

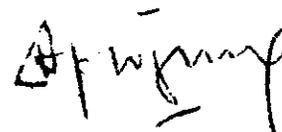


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

J. AHOMADEGBE-TOMETIN.

Le Ministre des Travaux Publics
Transports, Postes et Télécommunications

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques



Moïbi LASSISSI.

François APLOGAN.

REPLIATIONS :

RIGINAL	1	IAA	2
ORD	1			
R	10			
C	10			
Ministères	11			
GG	4			
B	5			
F	5			
TP	5			
Tresor	2			
P	4			
Intéressé	1			
Archives	1			